

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 9 septembre 2024 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	maire
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller
Monsieur	Georges Jean,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Madame	Jocelyne Bouchard,	conseillère
Monsieur	Normand Bissonnette,	conseiller
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén. /gref-très.

Deux (2) citoyen assiste à la rencontre.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2024-09-168
7527

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2024-09-169
7527

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 12 août 2024 et de la réunion spéciale du 22 août 2024.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2024-09-170
7527

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 août 2024.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes :	2 905 m ³ , moyenne :	97 m ³ /jr
Secteur Les Buissons :	8 680 m ³ , moyenne:	289 m ³ /jr
Station de recherche :	15-11-22 au 13-08-24	189 m ³
Camping de la Rive :	13-10-23 au 13-08-24	15,45 m ³

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport d'activités août 2024.

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : 19 juin 2024

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.



2024-09-171
7528

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

CORRESPONDANCE

Reçue :

* Mme Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable -24-07-30- Confirmation d'une aide financière au montant de 50 282 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien année 2024.

Expédiée :

* Mme Chantal Arguin, présidente, Groupe Trifide inc. -24-08-13- envoi de la résolution numéro 2024-08-156 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate le Groupe Trifide inc. pour effectuer l'auscultation de l'état des chaussées du réseau routier municipal de Pointe-aux-Outardes, pour un montant budgétaire de 10 958 \$, plus taxes.

* Mme Maude Roussel, agente de développement, Unité régionale loisir et sport Côte-Nord -24-08-13- envoi de la résolution numéro 2024-08-159 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appui l'Unité régionale loisir et sport Côte-Nord dans sa demande de financement pour réaliser le projet «Ma vie, une belle histoire, mon histoire».

* M. Patrick St-Laurent, directeur de projet, Entreprises R. & G. St-Laurent inc. 24-08-22- envoi de la résolution numéro 2024-08-165 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la soumission révisée, après négociation, concernant l'appel d'offres 2024-02 pour le déneigement et l'entretien d'hiver des rues municipales, des chemins d'accès et des stationnements en vue des saisons 2024-2027, au coût révisé de 757 627,76 \$, taxes incluses.

* M. Guillaume Dufour, EJD Construction inc. 24-08-22- envoi de la résolution numéro 2024-08-166 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la soumission révisée, après négociation, concernant l'appel d'offres 2024-04 pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Labrie Ouest, au coût de 804 486,51 \$, taxes incluses.

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2024-09-09 ainsi que les transferts suivants :

LISTE DES TRANSFERTS POUR SEPTEMBRE 2024

Transferts:

02 11000 131	Rémunération des élus	+	170 \$
02 11000 133	Allocation dépenses – Élus	+	80 \$
02 11000 670	Fourn. de bureau	+	400 \$
02 13000 141	Salaire régulier – Adm.	+	1 800 \$
02 13000 335	Internet Adm.	+	100 \$
02 13000 413	Comptabilité et vérification	+	2 500 \$
02 13000 414	Adm. Et informatique	+	2 750 \$
02 13000 494	Cotisation et abonnements	+	50 \$
02 13000 681	Électricité – Administration	+	150 \$
02 15000 951	Quate-part évaluation	+	1 375 \$
02 19000 141	Salaire régulier – Concierge	+	7 000 \$
02 19000 200	Charge sociales – Employeur	+	1 400 \$

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



02 32000 516	Location tracteur	+ 1 050 \$
02 32000 650	Vêtements, chaussures	+ 300 \$
02 33000 521	Contrat pr enlèvement de la neige	+ 16 050 \$
02 34000 649	Pièce et accessoires – Éclairage publ.	+ 500 \$
02 41200 454	Formation eau potable	+ 3 150 \$
02 61000 141	Inspecteur en bâtiment – Salaire	+ 7 500 \$
02 61000 200	Charge sociales – Employeur	+ 1 950 \$
02 61000 454	Formation CCU	+ 1 000 \$
02 62900 445	Contrat vidange toilettes	+ 1 800 \$
02 70120 524	Équipement de sports	+ 500 \$
02 70150 699	Articles de sports	+ 1 000 \$
02 70230 670	Fournitures	+ 1 500 \$
		+ 54 075 \$

02 11000 200	Charges sociales – Employeur	- 700 \$
02 11000 310	Frais de déplacement	- 1 000 \$
02 11000 454	Formation et perfectionnement	- 1 000 \$
02 11000 610	Aliments – Élus	- 400 \$
02 13000 200	Charges sociales – Adm.	- 1 800 \$
02 13000 310	Frais déplacement	- 450 \$
02 13000 454	Formation et perfectionnement	- 500 \$
02 22000 951	Quote-part	- 450 \$
02 22000 952	Quote-part délégation incendie	- 375 \$
02 23000 951	Quote-part	- 425 \$
02 32000 141	Salaire régulier – Voirie	- 15 000 \$
02 32000 200	Charges sociales – Employeur	- 3 300 \$
02 32000 521	Ent. infrastructures routières	- 16 025 \$
02 32000 525	Ent. et rép. – Véhicules voirie	- 1 050 \$
02 32000 631	Essence et huile diesel – Voirie	- 2 000 \$
02 34000 521	Entretien – Éclairage public	- 500 \$
02 61000 670	Fourn. de bureau	- 500 \$
02 70120 335	Internet – Centre intergénérationnel	- 200 \$
02 70120 526	Entretien Disco	- 500 \$
02 70130 141	Salaire régulier – Patinoire	- 5 000 \$
02 70130 200	Charges sociales – Employeur	- 1 000 \$
02 70150 521	Pièces et accessoires - T-J	- 1 000 \$
02 70150 681	Terrain de balle – électricité	- 500 \$
02 70150 690	Autres – Articles terrain de balle	- 400 \$
		- 54 075 \$

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

2024-09-173
7530

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET RÈGLEMENT # 373-24, AUGMENTATION DU MONTANT DU FONDS DE ROULEMENT

La conseillère Jocelyne Bouchard donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement ayant pour objet d'augmenter le montant du fonds de roulement.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2024-09-174
7530

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT

- CONSIDÉRANT QUE** le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) « volet recressement » vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celle du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;
- CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la démarche d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;
- CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;
- CONSIDÉRANT QUE** le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et dont il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée des coûts des travaux;
- CONSIDÉRANT QUE** le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) a été accepté par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et que la rue de Baie-St-Ludger a été identifiée prioritaire, la présente demande est adressée au « Volet Redressement »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que M. Marc Lussier, ingénieur ou M. Dominic Lachance, ingénieur est dûment autorisé à signer tous les documents ou l'entente

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

2024-09-175
7530

**POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU
HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes a adopté une telle politique le 20 janvier 2014 (résolution n° 2014-01-021) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QU' il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes abroge la Politique de Tolérance zéro adoptée le 20 janvier 2014 (résolution n° 2014-01-021).

QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

2024-09-176
7530

PUBLICITÉ – SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ 2024

CONSIDÉRANT l'offre reçut du journal Le Manic pour une publicité pour la Semaine de la municipalité du 9 au 15 septembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de prendre 1/8 de page de publicité pour la Semaine de la municipalité, auprès du journal Le Manic, et ce, au coût de 303 \$, plus les taxes.



2024-09-177
7532

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

PORTAIL D'ENTRÉE – AJOUT PRISE DUPLEX

- CONSIDÉRANT QU'** il y aura l'ajout de caméras au portail d'entrée;
- CONSIDÉRANT QUE** pour l'installation d'une des caméras, il faut installer un boîtier avec prises à l'extérieur sur le panneau électrique;
- CONSIDÉRANT** l'offre de service de VAR inc. pour la fourniture et l'installation d'une prise duplex.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de VAR inc. pour la fourniture et l'installation d'une prise duplex dans un boîtier, au coût de 910,48 \$, plus taxes.

2024-09-178
7532

NOMINATION - MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Denis Cardinal au titre de maire suppléant pour la période du 10 septembre au 11 novembre 2024.

AFFAIRES NOUVELLES

2024-09-179
7532

BUTÉES DE PROTECTION – ÉDIFICE SERGE-BOUCHARD

- CONSIDÉRANT QU'** il faut ajouter des butées pour protéger la génératrice située à l'arrière de l'édifice Serge-Bouchard;
- CONSIDÉRANT QU'** il serait préférable d'ajouter des butées pour protéger l'accès à l'escalier principal en avant de l'édifice Serge-Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de Fabrication Fransi pour la fourniture et la coupe de tuyaux galvanisés qui vont servir de butées de protection, au coût de 2 283,06 \$, plus taxes.

2024-09-180
7532

CONTRÔLE QUALITATIF – RÉFECTION DE LA RUE LABRIE OUEST

- CONSIDÉRANT** les travaux de réfection qui seront réalisés sur la rue Labrie Ouest cet automne;
- CONSIDÉRANT** l'estimation des coûts pour le contrôle qualitatif des matériaux, préparé par la FQM.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'estimation des coûts pour le contrôle qualitatif des matériaux qui comprend :

Surveillance des travaux (technicien de chantier)	18 450 \$
Essais de laboratoire	2 500 \$
Supervision, acceptation des matériaux, planification et rapport	3 750 \$

Pour un total de 24 700 \$,
plus taxes.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre de la TECQ 2019-2024 et la TECQ 2024-2028

2024-09-181
7532

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2024-09-182
7533

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 11.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE